

Dossier de presse

Saint-Nazaire, lundi 9 décembre 2024

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département
3, quai Ceineray
CS94109 – 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

CONTACTS PRESSE :

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13
Nolwenn Lijeour : 02 40 99 16 68
Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
Nina Minotto : 02 40 99 17 45



Loire
Atlantique

Expérimentation dans l'accompagnement rénové des allocataires du RSA à Saint-Nazaire :
le bilan et les enseignements en Loire-Atlantique

RSA : renforcer l'accompagnement porte ses fruits !

Depuis plus de 10 ans, le **Département de Loire-Atlantique** s'est fortement **engagé dans des dispositifs d'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)**. Il mobilise ainsi un large partenariat avec l'ensemble des acteurs (structures étatiques, collectivités, associations et acteurs économiques) pour agir en faveur de l'insertion. Son action se fonde sur deux convictions : d'une part, que chaque personne doit être considérée comme pouvant être employée et d'autre part, que chaque personne a le droit à un accompagnement adapté à sa situation.

Fort de cette approche, **le Département de Loire-Atlantique s'est engagé, en 2023, dans l'expérimentation, lancée par l'État, de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA**. Défendant sa vision de la politique d'insertion, il a réalisé cette expérimentation sur le territoire de l'espace départemental des solidarités de Saint-Nazaire durant dix-huit mois. Grâce à la mobilisation des moyens supplémentaires de l'État pour l'accompagnement des personnes et à l'approfondissement de l'approche partenariale, en particulier avec France Travail, les résultats sont positifs et encourageants.

A l'heure du bilan, le Département de Loire-Atlantique, aux côtés des partenaires mobilisés (l'État, France travail, Saint-Nazaire agglomération et les associations), présente les enseignements de l'expérimentation en vue de l'entrée en vigueur de la loi plein emploi au 1er janvier 2025.

Conférence de presse le lundi 9 décembre en présence de **Tom Follet**, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Loire-Atlantique, de **Michel Ménard**, président du Département de Loire-Atlantique, de **Jérôme Alemany**, vice-président du Département à l'action sociale de proximité, l'insertion et lutte contre l'exclusion, et de **Gwenaëlle Maillard**, directrice départementale de France travail.

Les conditions posées par le Département pour s'engager dans les expérimentations d'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Dès le stade des candidatures, le **Département de Loire-Atlantique**, engagé pour une approche solidaire de l'insertion et l'emploi, a posé les conditions de sa participation avec des lignes rouges : refus du travail obligatoire et du chantage à l'allocation, respect des compétences des Départements, financement de l'État qui doit permettre un réel renforcement de l'accompagnement.

Ces conditions ont été acceptées par l'État et actées, avec des moyens financiers, dans une convention (votée par l'Assemblée départementale en juin 2023). À l'échelle nationale, 47 Départements (dont 18 dès 2023) ont mené cette expérimentation co-pilotée par les Départements et l'État déconcentré, en coordination avec France travail (Pôle emploi au début de l'expérimentation), les associations et les partenaires locaux.

L'expérimentation portée par la Loire-Atlantique a été conduite sur le territoire de l'espace départemental des solidarités (EDS) de Saint-Nazaire gare qui couvrait, au lancement de la démarche, environ 1400 allocataires du RSA.

Les moyens déployés ont permis d'améliorer considérablement l'accompagnement des allocataires du RSA

Le Département de Loire-Atlantique a pu renforcer l'offre d'accompagnement en l'adaptant aux besoins des personnes et sans imposer les 15 heures d'activités obligatoires. Ces moyens supplémentaires dégagés par l'État (750 000€ en 2023 et 1 M€ en 2024) et le renforcement de l'approche partenariale ont permis de mettre en place les mesures suivantes sur le périmètre de l'expérimentation à Saint-Nazaire :

- **Des efforts très conséquents portés sur l'orientation** et la reprise de contact avec les allocataires non orientés grâce à des moyens humains supplémentaires, de nouveaux outils et un meilleur partenariat avec France Travail.
- **Un renforcement des capacités d'accompagnement** grâce à des créations de postes en interne ou un financement plus important des opérateurs dédiés, permettant de limiter à une cinquantaine le nombre de personnes suivies par accompagnant (soit une division par deux).
- **Une offre d'actions dédiées à la levée des freins à l'emploi largement étoffée**, notamment dans les domaines de la mobilité, de la santé et de la garde d'enfants.
- **Une mobilisation renforcée des entreprises.**

En Loire-Atlantique, l'expérimentation s'est donc traduite par :

- **7 postes créés** au sein du service solidarité et de l'unité emploi à Saint-Nazaire pour un accompagnement de proximité, intensif et personnalisé. En parallèle, des postes sont aussi créés grâce au renforcement des moyens chez les opérateurs (en particulier l'Anef Ferrer). France travail a par ailleurs mobilisé des ressources humaines sur le territoire d'expérimentation.
- La **création de nouvelles solutions** pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les allocataires et faciliter leur retour à l'emploi : **11 dispositifs supplémentaires** ont ainsi été financés pour 550 000 € via les crédits délivrés par l'État pour l'expérimentation. Il s'agissait de nouvelles actions afin d'étoffer l'offre de mise en activité et de solutions aux freins à l'insertion (soutien psy, coaching emploi, redynamisation, mobilités...). Un aperçu de ces nouvelles actions proposées aux allocataires :
 - L'accompagnement par **des psychologues** en face à face, souvent à domicile avec l'association SAMPS.

- Des ateliers coup de pouce hors les murs pour aider les personnes à réussir leur entretien d'embauche avec l'association La cravate solidaire.
- La **location de véhicules électriques sans permis** avec l'association RE-PARE.
- Des **activités physiques et sensibilisation à la santé** en lien avec le monde du travail avec l'association Envergure.

Au global, **52 dispositifs** de levée des freins et de dynamisation sont mobilisables sur le territoire de Saint-Nazaire pour un montant global de **1,7 M€** (cofinancement Département et État).

→ **118 aides à l'insertion** accordées pour 78 personnes (en majorité des aides sur le logement)

Une expérimentation qui fait ses preuves

Après dix-huit mois d'expérimentation, **les résultats montrent que les moyens supplémentaires consacrés à l'accompagnement** et l'amélioration du partenariat avec France Travail portent leurs fruits. L'État a d'ores et déjà communiqué sur les bons résultats des expérimentations au niveau national : 37,7% des allocataires ont retrouvé un emploi six mois après l'entrée en parcours. Ces derniers, mesurés dans un tableau de bord national, le sont tout autant – voire souvent meilleurs – en Loire-Atlantique. Cela démontre que l'approche retenue par le Département – pas d'obligation de 15 heures d'activités – a fait ses preuves.

Les principaux résultats en Loire-Atlantique :

- Le **nombre d'allocataires** sur le territoire d'expérimentation a connu une baisse marquée (-7 %) alors qu'il a augmenté sur le reste du territoire départemental (+2 %). Sur 1323 personnes présentes au RSA en juin 2023 depuis plus de 6 mois, **16 mois plus tard, 521 sont sorties du dispositif** (soit 39%).
- Le **taux d'accès à l'emploi** des allocataires est nettement supérieur au reste du territoire départemental. En Loire-Atlantique, le taux d'accès à l'emploi 12 mois après l'entrée est de 69 % (il est de 54 % sur l'ensemble des 18 premiers territoires expérimentateurs)¹.
- Le **taux d'accès à l'immersion en entreprise, à l'insertion par l'activité économique et à la formation** a également connu une hausse sur les territoires d'expérimentation. La Loire-Atlantique, avec son approche bienveillante, se démarque sur ces champs par rapport à l'ensemble des territoires d'expérimentation, à travers un taux d'accès à l'immersion de 5,2% (contre 3,8% en moyenne) et de 5,9% à l'insertion par l'activité économique (contre 3,8% en moyenne).
- Un **taux de satisfaction** des allocataires du RSA de 92 %, supérieur de 2 points par rapport à l'ensemble des territoires d'expérimentation.

Au-delà de ces résultats, les principaux enseignements, identifiés par le cabinet Itinere Conseils, sont les suivants :

- Grâce aux efforts très conséquents portés sur l'orientation et l'aller-vers, **les prises en charge sont plus rapides et favorisent ainsi à la (re)mise en dynamique.**
 - Exemples d'efforts inédits : la reprise de contact avec les allocataires « perdus de vue » dans une démarche d'aller vers ; prise de contact rapide avec des nouveaux allocataires à l'ouverture de leur droits, diverses relances afin de sécuriser la prise de RDV, etc.
 - Des résultats positifs : 91% de publics orientés vers un accompagnement (72 % au niveau départemental), des délais d'orientation et de prise en charge raccourcis (division par trois le délai

¹ Chiffres au 22 septembre 2024

du premier rdv), un taux d'absentéisme aux rdv réduit, des retours très positifs des personnes accompagnées sur la réactivité des acteurs, l'instauration d'une relation de confiance, etc.

- **La pertinence des orientations est renforcée grâce aux nouvelles pratiques de diagnostic** (c'est-à-dire l'orientation de la personne vers un type d'accompagnement en fonction de ses besoins / parcours – il y a trois types d'accompagnement : social, emploi ou socio-professionnel) et au développement de l'interconnaissance entre acteurs.
 - Le co-diagnostic avec France Travail permet un examen plus approfondi de la situation et donc une orientation plus adaptée (répartition des accompagnements par type de parcours : social, emploi ou socio-professionnel). Il permet de réduire le délai du démarrage de l'accompagnement et facilite l'interconnexion entre les partenaires.
 - L'orientation n'est pas figée, elle évolue avec la situation des personnes.
 - Sentiment des personnes d'être considérées et soutenues : « on s'occupe de moi ».
- **Le renforcement de l'accompagnement a des effets très positifs**
 - Résultats positifs : le nombre d'allocataires par accompagnant est divisé par deux (50 au lieu de 100) ce qui change significativement la forme des accompagnements (temps accordé lors des rdv, régularité, instauration d'une relation de confiance). Les allocataires s'investissent dans leurs parcours et sont associés à la construction de leur accompagnement.
- **Le travail sur la levée des freins (mobilité, santé, garde d'enfants, etc.) a porté ses fruits**
 - Grâce au renforcement de l'offre d'actions locales sur des thématiques variées avec des actions spécifiques en fonction des besoins repérés sur le territoire (santé par exemple), les personnes se (re)mobilisent et sortent de l'isolement. La mise en place de moyens dédiés au volet santé sont unanimement appréciés par les professionnels et les personnes accompagnées.

Ce bilan démontre la très forte plus-value du renforcement des moyens dédiés à l'accompagnement des allocataires du RSA ainsi que du partenariat plus étroit tissé avec France Travail dans le respect des compétences des Départements.

Pour **Michel Ménard**, président du Département de Loire-Atlantique :

« En Loire-Atlantique, nous sommes convaincus que le RSA n'a de sens que s'il est assorti d'un accompagnement soutenu, adapté et respectueux des personnes. C'est en ce sens que nous nous sommes engagés, sur le territoire de Saint-Nazaire, dans l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA impulsée par l'État. 18 mois après son lancement, cette expérimentation a porté ses fruits et un nombre important d'allocataires du RSA ont pu accéder à l'emploi ou progresser dans leur parcours. Cela démontre que c'est bien le renforcement de l'accompagnement qui est la clé de l'insertion et non les heures d'activités obligatoires ou la menace de sanctions. J'appelle à la prise en compte des résultats de cette expérimentation au niveau national ».

Lors de l'Assemblée départementale du 16 décembre, la nouvelle Stratégie Départementale pour l'Insertion et l'Emploi sera présentée et débattue. En réaffirmant pleinement son rôle de chef de file, le Département entend bien mettre en application la loi plein emploi au regard de ses ambitions et ses convictions, à savoir :

- **Agir contre le non-recours** et garantir un droit à l'accompagnement ;
- **Viser des accompagnements renforcés et adaptés** aux besoins des allocataires du RSA ;
- **Renouveler le partenariat** autour de l'insertion.